



**COMITE TECHNIQUE DE L'OFB
VINCENNES - 10 mars 2020**

COMPTE RENDU

La séance est ouverte par le Directeur Général, Pierre DUBREUIL

Son intervention est centrée sur :

- les impacts et les conséquences de l'épidémie liée au coronavirus Covid 19,
- l'installation du CT,
- le dialogue social,
- les comités de site en cours de création,
- l'état d'esprit (ouverture au dialogue),

Le Directeur Général ne considère pas que tout va bien mais aussi que tout ne va pas mal.

Il précise que le DGDR est en capacité de répondre en lieu et place du DG.

EFA-CGC rappelle la situation de ce nouvel établissement dans le contenu de sa déclaration liminaire.

Le Directeur Général répond que l'on est effectivement « dans le dur » et qu'il y a besoin de décisions et de dialogue social. Il indique qu'il faut de la visibilité sur les échéances.

Le DGDR rappelle que les chantiers sont nombreux et que certains, particulièrement prioritaires (paye, SI...) ont fait l'objet d'un traitement efficace par ses services. Concernant le budget il n'existe pas de blocage pour permettre le fonctionnement de l'établissement.

Secrétariat de séance : Madame la DRH, adjoint : SNE

1) Règlement intérieur du CT

Il nous est demandé faire remonter nos demandes de modifications du projet initial pour traitement à la prochaine séance du CT. Il reste un énorme travail pour rédiger ce document indispensable au bon fonctionnement du CT !

Concernant la CCPL, toujours dans l'attente d'un arrêté pour création de l'instance.

Un GT relatif au secrétariat dans les SD va être convoqué. Il s'agit là d'une demande forte d'EFA-CGC.

2) Organisation générale de l'OFB

Le CT aurait dû débattre et s'exprimer avant que l'organisation de l'OFB soit votée au CA.

Les représentants du personnel font remarquer qu'il y a 17 directions nationales : est-ce bien cohérent ?

La réduction des implantations locales doit être cohérente avec l'indispensable présence sur le terrain qui est l'une des missions confiées à l'OFB.

Comme pour les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, il est nécessaire et indispensable que le débat autour des implantations fasse l'objet d'un dialogue social local constructif.

3) Modalités de la liste d'aptitude exceptionnelle TE (requalification des ATE)

Il y aura une LA exceptionnelle des ATE/TE. Le dispositif a déjà été longuement discuté en GES. L'implication du niveau régional consistera à vérifier les listes d'agents ne souhaitant pas être promus. La fiabilisation des données a été lancée en mars 2020 par la DRH. Passage du critère 1 (ancienneté dans le corps) en 2 et 2 (ancienneté de services publics) en 1, vote à l'unanimité des représentants des personnels (sous réserve des calculs présentés par une organisation syndicale).

4) Formation

La diffusion du programme de formation se fera dans les jours qui viennent. Il y aura un guide spécifique dédié aux formations individuelles, parallèlement chacun peut consulter son compte individuel de formation. Le budget formation 2020 a été arrêté à 2,7 millions d'€. Concernant l'accessibilité des PMR sur les sites du Bouchet et du Paraclet celle-ci n'est pas effective car particulièrement complexe à mettre en œuvre. Le plan formation 2020 et la note sur la rémunération des formateurs sont votés.

5) Point sur la mise en œuvre de l'ITTT

La question du vote par le CT sur l'instruction temporaire est soulevée. Un « vote sur le vote » est proposé : rejet de la majorité des représentants du personnel. EFA-CGC s'est abstenu. Des questions sur la notion de continuité du service, de programmation et d'urgence sont posées. Un état des lieux est en cours via un audit de la DET à partir des extractions GEACO, des aspects police/procédures, urgences lors de w-e non travaillés... Des CSD seront interrogés sur le sujet.

6) Ajustements organisationnels

Ils concernent l'agence comptable et le SD de l'Yonne. EFA-CGC s'interroge sur l'opportunité d'un passage en CT au vu du changement proposé dans le 89.

7) Gestion des arrêts maladies des contractuels

Il est mis fin à la subrogation. Une organisation syndicale relève l'incohérence avec les engagements du MTEs sur ce point. Le DGDR va approfondir la réflexion sur le sujet.

La séance est levée à 19h20.

Tous les points de l'ordre du jour n'ayant pu être traités lors de cette séance, une autre réunion est fixée au 23 mars 2020.

Le représentant d'EFA-CGC au CT
Philippe CORNET